

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

ANAGEISC: " Nous avons payé 3 des 5 mois d'arriérés de salaires"

C'EST ce qu'affirme le liquidateur de cette ancienne agence, Jean-Frédéric Ndong Ondo

Propos recueillis par Styve Claudel ONDO
Libreville/Gabon

L'union. Vous êtes le liquidateur, depuis le 27 août 2019, de l'Agence nationale de gestion et d'exploitation des infrastructures sportives et culturelles. Dans quelle situation avez-vous trouvé cette structure et ses agents ?

Jean-Frédéric Ndong Ondo : Je

voudrais d'abord vous remercier de l'intérêt que vous portez à la liquidation de l'ANAGEISC (Agence nationale de gestion et d'exploitation des infrastructures sportives et culturelles, ndlr). D'entrée, je souhaiterais relever que la liquidation de l'ANAGEISC est le deuxième grand projet que le gouvernement a bien voulu me confier. Entre 2014 et 2015, il m'avait été confié la lourde et exaltante mission de mettre en place, pour l'unique fois à ce jour, un système national d'évaluation du rendement des agents publics sur lequel était assis le paiement d'une Prime d'incitation à la performance (PIP). Ce projet a été l'une des grandes réformes administratives, avec une forte tonalité sociale que le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, avait déployée au cours de son premier septennat. Cette agence a porté, depuis sa création en 2012, un autre grand projet du président de la République : l'exploitation des infrastructures sportives et culturelles que le pays a construites ces dernières années, pour devenir une destination référencée sur le plan régional, et même continental, en matière sportive et culturelle. La suppression de l'ANAGEISC a été actée par le gouvernement, dans l'objectif de redéployer l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures de pointe dont les Gabonais sont fiers. À notre prise de fonction, en qualité de liquidateur, nous avons trouvé une structure avec d'énormes besoins, en termes de maintenance, de surveillance et, surtout, fait le constat que l'État n'avait pas mis autant d'argent pour que ces infrastructures tombent en décrépitude. Il nous faut les capitaliser pour notre développement. C'est pourquoi, l'évaluation de ces actifs requiert, dans notre plan d'actions, une place très importante. Sur le plan social, nous avons trouvé des agents, en fait des compatriotes, qui faisaient face à une situation très difficile, du fait de plusieurs mois d'arriérés de salaires, avec le cortège de problèmes personnels qui ne sont plus à imaginer. Ce qui, logiquement, a donné lieu à



Photo: Aristide Moussavou

Jean Frédéric Ndong Ondo, liquidateur de l'ANAGEISC.

un climat social délétère fait de grèves, de blocage des sites. À cela, il faut ajouter l'incertitude qui allait avec, notamment l'avenir de leurs emplois.

Quelles sont les premières mesures que vous avez initiées depuis votre prise de fonction ?

- Nous avons été désigné par l'Arrêté n° 001005/MEFSN/MCSJVA du 27 août 2019. Nos missions se focalisent sur la rupture des contrats de travail et l'apurement du passif social (arriérés de salaires, droits légaux et indemnité transactionnelle), l'inventaire du patrimoine et l'établissement des comptes définitifs de la liquidation de l'ANAGEISC (passifs et actifs). Ce cadre réglementaire nous a amenés, au regard de l'état dans lequel nous avons trouvé la structure ANAGEISC et le personnel, à prendre des mesures conservatoires presque dans tous les volets de la liquidation. Il s'est agi, notamment, de la notification de la cessation des contrats (emplois, fournisseurs) pour stopper l'envolée des dettes, alors que la structure était déjà en cessation de paiements. De même, nous avons pris des mesures pour la sécurité des principaux sites dont celui du stade de l'Amitié sino-gabonaise à Angondjé, et les autres stades de l'intérieur du pays. Au regard de la sollicitation continue de ces sites pour les événements sportifs et culturels, nous avons pris

attache avec la hiérarchie, pour des mesures d'urgence, afin de perdre la disponibilité et l'opérationnalité des sites.

Quelques mois après, où en êtes-vous avec le plan social ?

- Le plan social a été et demeure notre priorité. Nous avons pu, avec l'appui des deux ministres de tutelle (Finances et Sports), liquidé 3 des 5 mois d'arriérés de salaires dus aux agents. Les autres échéances sont en bonne voie d'apurement. Ensuite, avec l'inspection du Travail et les représentants des différentes catégories du personnel (top management, cadres, agents d'exécution), nous avons déjà calculé les droits légaux prévus par le Code du travail en matière de licenciement économique. Dans le cadre d'un dialogue parfois difficile, mais qui s'est avéré très positif et constructif, nous sommes arrivés à des simulations relatives à l'indemnité transactionnelle. Sur ce point, il est important de relever qu'à la différence des droits légaux, l'indemnité transactionnelle n'est pas encore encadrée par le législateur dans notre pays, et relève d'une négociation et, surtout, d'une portée sociale que l'employeur acte en termes d'accompagnement de ses anciens employés. Là-dessus, les échanges se poursuivent pour aboutir, dans le meilleur des cas, à un arbitrage politique et technique qui tienne compte de l'état de faillite de la

structure.

Enfin, à quand le bout du tunnel ?

- Il nous faut d'abord régler, au plus vite, les droits légaux et le bonus transactionnel. Il ne faut pas perdre de vue que le plan social va au-delà, car il inclut tout le reste du passif social : CNSS, CNAMGS... qui impactent l'avenir des anciens agents de l'ANAGEISC. Il y a aussi la question du redéploiement éventuel de certaines catégories des anciens agents de l'ANAGEISC, dans la structure qui doit, en principe, prendre le relais. Pour ce qui est d'autres aspects qui conditionnent la fin de notre mandat, à l'instar du passif et l'inventaire du patrimoine (actifs), nous sommes en train de lancer cette phase. La particularité des actifs de l'ANAGEISC est qu'ils ne sont pas cessibles. Ces infrastructures sportives, en l'occurrence le stade de l'Amitié sino-gabonaise (Angondjé-Libreville) qui a une capacité de 40 000 places, Franceville, Port-Gentil et Oyem avec, une capacité chacun de 20 000 places, vont faire l'objet d'un inventaire professionnel pour connaître ce qu'il y a encore comme équipements de toutes natures et mener, avec l'appui des partenaires, une étude globale concernant certaines rénovations (infrastructures, équipements, aires de jeu...). De plus, en matière de passif, nous avons effectué les formalités légales de publicité pour dresser un état clair et exhaustif de dettes (fournisseurs...), afin de les certifier et d'étudier les options de leur apurement. En ma qualité de liquidateur, je dois fournir au gouvernement, d'ici quelques mois, un rapport complet avec des recommandations à la fois sur le plan social, tel que nous l'avons géré, le passif (dettes sociales, fournisseurs), mais aussi sur le patrimoine (actifs). L'objectif est de permettre au gouvernement de disposer d'un outil de décision pour redéployer la maintenance et l'exploitation de ces infrastructures, à travers une nouvelle gouvernance.

Brèves

Afrique/Énergie. Energy Generation (EG), le centre de formation panafricain spécialisé dans l'accompagnement des jeunes Africains dans l'entrepreneuriat et l'innovation technologique, surtout en matière d'accès à l'énergie, veut renforcer ses offres, avec des formations en technologies solaires. En effet, le Centre recherche, dans le cadre du développement de ses activités, des professionnels pour animer les formations techniques, notamment les sessions du soir. Concrètement, il s'agira de l'animation des formations, des cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques. Outre cet aspect, il s'agira aussi de réaliser le suivi pédagogique des participants (grille de compétences, tests), le suivi technique du matériel, s'assurer du bon fonctionnement du matériel pédagogique (gérer les kits de sécurité fournis aux participants en début de formation).

Burkina Faso/Électricité. La Société financière internationale, un membre du groupe de la Banque mondiale, évaluera bientôt les avantages économiques d'un déploiement de capacités de stockage au Burkina Faso. Ces études prendront également en compte l'impact de ses capacités de stockage sur la construction de nouvelles centrales solaires dans le pays. Un accord a déjà été passé avec le ministère burkinabé de l'Énergie pour ces travaux. La SFI procédera également à une étude des cadres juridique et réglementaire du pays, afin de voir leur adéquation avec les modèles de développement et de financement des infrastructures de stockages énergétiques par des entités publiques ou privées.

Rassemblées par GMNN